



NOTE DU LIERRE

Pour une Europe cohérente, résiliente et préparée :

**Renforcer le Green deal pour le prochain
mandat européen**

Juin 2023





Avant-propos

Les prochaines élections du Parlement européen auront lieu du 6 au 9 juin 2024. Suite aux nombreuses crises y compris environnementales, énergétiques et sanitaires auxquelles font face les populations européennes, face aux volontés qui s'élèvent de remettre en question le Pacte vert et l'ambition environnementale européenne, cette mandature a une responsabilité particulière. Elle aura la double tâche de reconstruire la confiance des citoyens du continent dans la capacité de l'Union Européenne de les protéger, mais aussi de reconstruire un élan commun vers un futur qui donne envie de s'y projeter.

Pour contribuer au débat public à ce sujet, le Lierre a défini des propositions qui nous paraissent structurantes pour des programmes à la hauteur de l'ambition nécessaire. Ces propositions touchent différents secteurs, et donnent des pistes pour nourrir la réflexion en cours. Elles ne constituent pas une liste exhaustive, mais rassemblent des propositions d'experts et expertes engagé.e.s dans différents domaines touchant au Pacte vert européen.

Certains secteurs centraux – tels que la santé, ou le bâtiment – ne sont pas mentionnés. Cela est purement lié à la composition des équipes ayant participé à la rédaction de la note et aucunement à une importance moindre de ces sujets.

Ces propositions sont issues du travail collectif de plus d'une vingtaine d'expertes et experts, travaillant au sein des institutions européennes, en ONG, dans des administrations nationales en France ou en Belgique, ou encore au sein d'institutions de recherche ou de think-tanks.

Par souci de garantir la confidentialité aux rédactrices et rédacteurs, nous avons pris le parti de ne pas publier leurs noms. Les travaux ont été coordonnés par Camille Siefriedt, Adeline Favrel et Viviane Trèves.

Sommaire

Pour une Europe cohérente, résiliente et préparée : Renforcer le Green Deal pour le prochain mandat européen	4
1. Refonder des principes transversaux d'une Union Européenne plus démocratique, mieux comprise, et plus juste	5
2. Climat : neutralité climatique, adaptation, et sobriété	6
3. Energie	7
4. Transport	8
5. Protection, restauration et gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité.....	9
6. Agriculture et alimentation.....	10
7. Forêts	12
8. Océans et pêches	13
9. Gouvernance des produits chimiques	14
10. Objectif zéro pollution et droit à un environnement non toxique	16
11. Production durable, industrie et gestion des ressources naturelles.....	17
12. Politique budgétaire, monétaire, et financière.....	18
13. Diplomatie climatique et environnementale, coopération internationale et futurs élargissements	19
14. Justice : Garantir l'effectivité des réglementations environnementales	20
Perspective : Préparer l'après-croissance	23

Pour une Europe cohérente, résiliente et préparée : Renforcer le Green Deal pour le prochain mandat européen

Les prochaines élections du Parlement européen auront lieu du 6 au 9 juin 2024. Suite aux nombreuses crises y compris environnementales, énergétiques et sanitaires auxquelles font face les populations européennes, face aux volontés qui s'élèvent de remettre en question le Pacte vert et l'ambition environnementale européenne, cette mandature a une responsabilité particulière. Elle aura la double tâche de reconstruire la confiance des citoyens du continent dans la capacité de l'Union Européenne de les protéger, mais aussi de reconstruire un élan commun vers un futur qui donne envie de s'y projeter.

Pour répondre à ce double objectif, il serait absolument irresponsable de faire un retour en arrière, ou même une "pause" dans la construction des normes environnementales européennes. Face à des impacts du changement climatique encore plus rapides et plus dévastateurs qu'initialement projetés, face à une perte de la biodiversité qui ne cesse de s'accélérer et de multiples pollutions, parfois éternelles, des sols, des eaux et de l'air, la fenêtre d'action est de plus en plus limitée pour assurer notre capacité à maintenir des écosystèmes sains et fonctionnels, et des conditions vivables pour toutes et tous. Faire bien plus n'est pas un choix, c'est une nécessité démontrée par la science pour la pérennité et la prospérité de nos sociétés.

La protection des populations face aux événements climatiques comme les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur, sera rendue impossible si l'on ne veille pas à réduire les sources du réchauffement climatique et à préparer les changements en cours. Leur santé dépend de notre capacité collective à garantir un environnement non-toxique, un air pur, une eau potable. Notre sécurité alimentaire ne sera pas garantie par une production toujours plus intensive au dépens du vivant et de la santé publique, mais bien par une protection et une restauration accrues de paysages complexes et diversifiés, de sols fertiles et non contaminés, d'écosystèmes fonctionnels, tout en réfléchissant à nos modèles alimentaires, largement inefficaces aujourd'hui.

Dans le contexte actuel, il est peut-être nécessaire de s'attarder un instant sur les entreprises européennes : celles-ci réclament, à juste titre, une visibilité sur les orientations stratégiques et la production de normes pour leur permettre de s'adapter, de prévoir, d'investir. Ce n'est qu'en fixant un cap environnemental fort que cela pourra être fait. Il est nécessaire que la prochaine mandature soutienne ce mouvement sans ambiguïté : l'ambition européenne sur le climat et l'environnement ne fera que progresser, et c'est un cap de mieux-disant constant auquel les entreprises doivent s'adapter. Une baisse de l'ambition reviendrait à punir les acteurs les plus engagés au profit de ceux qui ont pris le parti du blocage, à freiner l'innovation au profit du statu quo.

La prochaine mandature doit donc ériger comme principe directeur le respect des limites planétaires, en assurant la cohérence de toutes les politiques européennes, tout en répondant aux enjeux de justice sociale.

L'objectif transversal est donc le suivant : assurer l'enrôlement des acteurs à toutes les échelles, dans tous les secteurs d'activité, toutes les villes et territoires vers une ambition réhaussée – que ce soit pour la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements en cours, la protection et la restauration de la biodiversité ou la réduction et l'arrêt des pollutions.

La lutte contre le COVID a été une démonstration de la capacité des Etats européens et de l'Union d'agir vite, de manière coordonnée, pour répondre à une crise d'ampleur et lorsque la volonté politique est au rendez-vous. L'inaction environnementale et sociale n'est donc plus compréhensible ni justifiable pour les citoyens et les citoyennes européens.e.s.

1. Refonder des principes transversaux d'une Union Européenne plus démocratique, mieux comprise, et plus juste

Le fait que l'Union Européenne souffre d'un déficit de légitimité n'est plus à démontrer. Loin d'être une question séparée des problématiques environnementales, ce sujet est central si l'on souhaite refonder l'image d'une Union européenne au service des populations et construire des politiques environnementales qui soient comprises des populations. Depuis des années, les tentatives de l'UE de travailler à ce sujet passent trop largement par des outils de communications légers ou des consultations peu lisibles du grand public. Il est nécessaire de porter une réflexion structurelle.

- Renforcer urgemment les outils d'implications des citoyennes et citoyens, et le fonctionnement démocratique des institutions. Pour cela, un premier levier serait de faciliter les conditions à remplir pour soumettre une Initiative Citoyenne Européenne (ICE), trop complexe à ce jour, et d'assouplir les processus à suivre avant qu'elle ne devienne proposition législative. Il pourrait être pertinent de développer des conventions citoyennes sur les questions environnementales : le modèle français de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) pourrait être un outil inspirant. Généraliser de telles conventions permettrait de faire remonter auprès des acteurs européens les préoccupations de communautés trop souvent éloignées de ces sphères. A l'instar de la CCC, l'intégration effective dans le processus démocratique des travaux de ces outils citoyens sera une condition essentielle pour en faire un outil constructif de dialogue et d'ouverture.
- A plus long terme, il sera nécessaire de repenser le système législatif européen et donc de travailler à accorder un pouvoir d'initiative législative au Parlement européen.
- Reconnaître, faire respecter et ériger en normes fondamentales des principes environnementaux transversaux pour l'élaboration des politiques publiques. Ces principes constitueront un outil clair pour garantir aux citoyennes et citoyens le respect de règles qui les protégeront et leur garantiront un avenir. Ils permettront aussi de renforcer la cohérence des politiques européennes, notamment des politiques économiques, climatiques et de biodiversité. Pour cela, il est nécessaire d'assurer véritablement le respect des principes environnementaux déjà reconnus dans les traités (principe de précaution, de prévention, de la correction de la pollution à la source), et de compléter ces principes par une règle de non-régression des politiques environnementales et climatiques européennes et de leur déclinaison nationale. Il est aussi nécessaire de demander la démonstration de l'absence d'impacts significatifs par rapport aux limites planétaires des nouvelles propositions législatives, ainsi que la prise en compte des évolutions climatiques à venir afin d'éviter toute maladaptation. Les législations existantes devraient également être évaluées dans cette optique. Le respect de ces principes devra être opposable devant la Cour de justice.
- A l'instar de ce qu'il se passe aujourd'hui au sein de l'administration française, une formation sur les enjeux environnementaux de tous les agents, élus et élues européens.e.s devra être réalisée

et institutionnalisée afin d'en assurer la pérennité. L'UE devra aussi poursuivre, amplifier et systématiser ses investissements pour renforcer les capacités des administrations nationales sur les questions environnementales et climatiques (capacités et outils d'analyse de l'état de l'environnement, outils d'évaluation des impacts des mesures imaginées, méthodes d'animation du dialogue démocratique multi-échelle, capacité de soutien à l'innovation, etc.). Enfin, un tel travail devra être complété par des formations sur le fonctionnement même des institutions européennes afin de renforcer la légitimité du travail législatif environnemental européen, ainsi qu'une meilleure complémentarité et coordination entre l'échelon national et européen.

- Assurer l'exemplarité des institutions de l'Union Européenne dans leur fonctionnement interne : cela passera notamment par le renforcement des stratégies de réduction des empreintes carbone et environnementales de ses activités (transport, bâtiment, énergie...).

2. Climat : neutralité climatique, adaptation, et sobriété

Avec la loi européenne sur le climat, l'adoption du double objectif de neutralité climatique et de résilience au climat d'ici à 2050, la fixation d'un cap de réduction des émissions nettes de 55% en 2030 par rapport à 1990 et d'une stratégie d'adaptation ont été des premiers pas qu'il est nécessaire de saluer. La révision de tous les instruments d'actions pour le climat et l'énergie durable a démultiplié les signaux pour que tous les secteurs commencent à jouer leur rôle pour relever le défi du changement climatique. Cependant, encore trop de secteurs d'activités restent fortement émetteurs de gaz à effet de serre, trop dépendants des énergies fossiles ou trop exposés aux risques climatiques.

- Réexaminer les objectifs européens et réviser les instruments liés afin de s'assurer que l'UE apporte sa juste contribution à l'objectif mondial de maintenir le changement climatique à moins de 1,5°C. Supprimer les instruments, subventions ou plans d'action qui seraient incompatibles avec cet objectif. Notamment, une révision des objectifs de réduction d'émission à 2040 devra être faite de manière à ce qu'une plus grande part de l'effort pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 ait lieu avant 2040 et non après.
- Définir des objectifs post-2050 pour assurer la continuité de l'action climatique et offrir la visibilité nécessaire aux investissements nécessaires sur le long terme. Dans ce contexte, une interdiction claire et sans ambiguïté devra être définie contre la géo-ingénierie¹. Les solutions à favoriser seront des solutions fondées sur la nature telles que la protection, la restauration et la gestion durable des écosystèmes.
- Doter l'UE d'objectifs juridiquement contraignants en matière d'adaptation aux horizons 2030, 2040 et 2050, pour piloter l'évaluation et la réduction des risques climatiques, pour planifier et accélérer les solutions d'adaptation, et encourager l'investissement en créant une visibilité stratégique pour ce secteur sous-financé.

¹ La géo-ingénierie de l'environnement correspond à l'ensemble des techniques et pratiques mises en œuvre ou projetées dans une visée corrective à grande échelle d'effets de la pression anthropique sur l'environnement. Il importe de bien distinguer la géo-ingénierie qui met en jeu des mécanismes ayant un impact global sur le système planétaire terrestre des techniques et pratiques d'atténuation ou ayant simplement un impact local (ANR, 2014). La géo-ingénierie est très controversée à la fois pour les effets secondaires que pourraient avoir ces techniques mais également pour l'effet dissuasif qu'elles pourraient avoir sur la prise de mesures fortes d'atténuation en pariant sur un solutionnisme technologique incertain.

- Les outils incitatifs climatiques, tels que les taxes, quotas et certifications, devront être élargis à tous les secteurs d'activité sur la base du principe pollueur-payeur et en prenant en compte les enjeux de justice climatique. Le mécanisme de compensation carbone aux frontières devrait notamment être généralisé à tous les secteurs et concerner non plus seulement les matières premières mais également les produits semi-finis et finis.
- Assurer un meilleur encadrement des marchés carbone volontaires. Les mesures destinées à empêcher les fuites internationales de carbone devront être durcies afin de préserver les emplois et de conserver des chaînes de production dans l'UE.
- Sortir définitivement du traité sur la charte de l'énergie qui limite l'investissement des Etats dans la transition énergétique et qui protège les investissements dans les énergies fossiles.

3. Energie

Le secteur énergétique est un secteur clé du respect des objectifs climatiques européens, tout en étant central pour le bien-être des citoyens et citoyennes du continent et les relations géopolitiques de l'UE. La gestion d'une transition juste de ce secteur doit donc être une priorité politique absolue. Il s'agira au premier chef d'investir massivement sur la baisse de la demande énergétique et la sobriété, puis sur le développement des énergies renouvelables - et bien plus rapidement que jusqu'à présent. Les principes directeurs de cette réorientation doivent être d'assurer l'accès de tous les acteurs à des outils de réduction de leur demande (efficacité énergétique, mobilité douce, objets sobres, ...) et de garantir aux populations une énergie propre et bon marché pour leurs besoins fondamentaux.

- Interdire l'exploration et les nouvelles installations d'énergie fossile en Europe. Utiliser l'outil de la taxonomie et l'étendre pour interdire les financements européens dédiés à ce type d'activité, ainsi qu'à tout secteur relié aux énergies fossiles dans le monde et mettre fin aux subventions aux énergies fossiles, à la fois pour les aides publiques et privées, ainsi que pour les investissements et les prêts du secteur bancaire.
- Définir des objectifs de sobriété énergétique et les opérationnaliser à travers des financements européens d'importance. Notamment, l'efficacité énergétique doit être renforcée dans la construction via des normes de constructions et des programmes de rénovations ambitieux priorisant d'abord les passoires thermiques - et particulièrement pour les ménages les plus précaires - puis l'ensemble du parc immobilier, public comme privé.
- L'ambition de réindustrialisation par le Net zero industry act va s'accompagner d'investissements conséquents, en particulier dans l'électricité. Bien qu'il soit nécessaire de relocaliser la production de produits indispensables à notre indépendance énergétiques (panneaux photovoltaïques, éoliennes, batteries...), il est également nécessaire de s'interroger sur la question de la sobriété énergétique et donc d'avoir des investissements dans ce domaine, en adéquation avec les objectifs climatiques et sociétaux de long terme. Le développement de services permettant d'avancer la sobriété des usages, la réparabilité ou le réemploi nécessitent eux aussi une politique volontariste qu'il est nécessaire de développer pour éviter de tendre à une augmentation des consommations.

- Investir massivement dans les énergies renouvelables et renforcer leur durabilité en développant les filières européennes et en instaurant des mécanismes réglementaires (éco-conception, recyclabilité, taxe carbone aux frontières).
- Développer des critères de durabilité (climat, biodiversité, pollution) pour les productions agricoles à visée énergétique en assurant d'une part que ces dernières ne rentrent pas en concurrence avec les productions destinées à l'alimentation humaine et d'autre part de leur cohérence avec les autres politiques européennes, à la fois environnementales, sociales et industrielles.
- Réformer le marché européen de l'électricité dans une logique long-terme afin d'enclencher les investissements nécessaires à la transition, planifier une décroissance énergétique et garantir des prix justes.

4. Transport

Comme l'accès à l'énergie, l'accès à la mobilité représente un pilier important de la construction de sociétés équitables et assurant des conditions de vie décentes aux citoyennes et citoyens. Par ailleurs, le secteur des transports est un secteur clé du bon fonctionnement de notre économie. Sa transformation durable doit orienter les politiques de ré-industrialisation européennes. Un bon programme dans le secteur des transports sera donc un programme qui reconnaîtra à la fois les enjeux environnementaux, sociaux et industriels des transformations à engager, et qui répondra aux enjeux de précarité. Pour ce faire, la stratégie européenne doit être fondée sur trois grands axes : réduire le nombre de kilomètres parcourus et la quantité de véhicules en circulation, assurer une frugalité des véhicules et soutenir l'électrification pour les besoins incompressibles. Ces trois grands axes doivent être appliqués à la fois pour les transports du quotidien, le transport longue-distance et le transport de marchandises. Aujourd'hui, les politiques de transports se concentrent de manière trop importante sur le développement de l'électrique et des biocarburants alors qu'il a été largement démontré que ces logiques ne répondront pas à elles seules, ni aux besoins de durabilité du secteur, ni à la demande sociale de transports fiables et accessibles au plus grand nombre. Il est nécessaire de promouvoir des transformations systémiques réduisant la place de la voiture individuelle et promouvant les mobilités douces dans les zones densément peuplées, et les transports en commun.

- Développer les plans d'investissement dans les transports publics, en intégrant des solutions pour les territoires à faible densité où un accès à ces transports est difficile et où les populations sont extrêmement vulnérables à la hausse des prix du carburant, via par exemple des fonds structurels, de cohésion, ou encore des fonds dédiés à une transition juste (sur le modèle du Fond de Transition Juste).
- Exiger des Etats-membres des stratégies ambitieuses de déploiement et d'investissement dans les mobilités douces.
- Fixer des normes contraignantes visant à limiter le poids des voitures individuelles. Soutenir en parallèle le développement des véhicules électriques légers pour les usages non substituables de la voiture, ainsi que le déploiement des véhicules intermédiaires (vélos à assistance électrique, vélos spéciaux, microvoitures, etc.)².

² <https://theconversation.com/malus-poids-emissions-de-co-interessons-nous-enfin-aux-vehicules-intermediaires-148650>

- Orienter l'investissement dans une industrialisation européenne pour soutenir une production durable de ces moyens de transport, créatrice d'emplois.
- Afin de limiter la production de matériaux, et notamment la production de batteries dont la production et la fin de vie sont fortement polluantes, favoriser le déploiement massif de systèmes de partages des véhicules (co-voiturage, voitures en libre-service, etc.).
- Assurer le développement de l'électrification des véhicules pour les usages incompressibles, notamment pour les transports de marchandises.
- Travailler pour développer la taxation de l'aviation au niveau européen afin de soutenir une démarche de transition équitable. Cette taxation doit aller de pair avec une logique d'accompagnement à la transformation du secteur, pour assurer des possibilités de reconversion à ses employés. Sans cela, le risque de crise majeure du domaine de l'aviation lorsqu'il deviendra absolument impossible de soutenir sa croissance et son maintien sera inévitable.
- Généraliser les capacités d'accès de tous les citoyens aux trains afin d'offrir de réelles alternatives à l'aviation. Pour cela, subventionner massivement ce secteur, investir dans les lignes du quotidien et dans les lignes de nuit.

5. Protection, restauration et gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité

L'effondrement en cours de la biodiversité est une menace directe pour la préservation de la vie sur terre (humaine et non humaine), la santé publique, et la sécurité alimentaire et hydrique. Si les politiques européennes en matière de conservation de la nature, d'aires protégées et de restauration des écosystèmes naturels constituent un acquis environnemental solide, l'action de l'UE est encore loin d'être au niveau de son ambition pour inverser la perte de biodiversité. Il est nécessaire de changer notre logique de développement pour mettre au centre le fait que nos ressources naturelles sont limitées et que nos activités en dépendent étroitement. Passer outre ce principe fondamental de fonctionnement de notre économie et de la vie sur Terre n'est rien d'autre qu'un déni des réalités physiques.

- Réviser à la hausse l'ambition des politiques européennes de biodiversité en se dotant d'objectifs juridiquement contraignants à court et à long terme, et se dotant de mécanismes de gouvernance et de mise en conformité robustes et crédibles. Cela passera notamment par le renforcement des actions de l'UE sur toutes les dimensions identifiées dans la stratégie européenne pour la biodiversité, et en complétant et élargissant les politiques existantes aux thématiques encore insuffisamment couvertes, telles que la restauration des populations d'insectes et l'amélioration de la connectivité écologique.
- Renforcer les mesures d'accompagnement et les mécanismes de contrôle assurant le respect des principes d'absence de perte nette de biodiversité et de zéro-artificialisation nette des sols. Cela passera notamment par un renforcement des contrôles des projets d'aménagement impliquant des destructions d'espaces naturels ou d'infrastructures vertes.
- Renforcer les contrôles douaniers et le contrôle de l'application des législations environnementales pour stopper les sources de pression les plus dommageables à la biodiversité,

tels que les importations de produits issus d'espèces protégées, de produits toxiques ou de la déforestation. L'UE doit assumer la responsabilité de ses impacts environnementaux et sociaux au-delà de ses frontières, et interdire toute forme d'exportation de la pollution ou de la destruction de biodiversité engendrée par les activités européennes (pesticides, gestion des déchets ou encore trafic illégal d'espèces sauvages par exemple).

- Augmenter les surfaces d'aires protégées sur terre et sur mer jusqu'à 30% d'ici à 2030 et renforcer les niveaux de protection des espaces naturels, et fixer des objectifs pour 2050, en accélérant la restauration des écosystèmes, et en éliminant les modes de gestion non durable des écosystèmes. Cet objectif devrait être atteint tout en respectant les droits humains, notamment les droits des populations autochtones et des plus vulnérables, à l'échelle locale.
- Mettre en place un fonds européen pour la biodiversité, abondé par des fonds européens et nationaux, et des sources de finance privée. Y compris à travers des paiements pour services environnementaux, ce fonds visera à financer des activités certifiées comme respectueuses de la biodiversité, notamment en matière de protection, de restauration et de gestion durable des écosystèmes.
- Etablir une politique ambitieuse et spécifique de gestion de l'eau qui prenne à la fois en compte la qualité sanitaire, l'adaptation au changement climatique, les potentiels conflits d'utilisation pour faire face aux enjeux émergents dans ce secteur de manière coordonnée. Les risques sont extrêmement élevés et l'anticipation européenne à ce sujet largement trop faible.

6. Agriculture et alimentation

Alors que près de 7% des Européens n'ont pas les moyens de s'offrir un repas de qualité un jour sur deux, et dans un contexte où environ 20% des aliments produits en Europe sont gaspillés, plus de 50% de la population adulte est en surpoids. Les statistiques européennes montrent également que la balance commerciale européenne est positive pour les échanges agroalimentaires de l'UE, avec des exports atteignant en janvier 2023 18 milliards d'euros, pour 13.8 milliards d'euros d'importation³. Dans le même temps, 350 000 tonnes de pesticides sont utilisées chaque année en Europe, conduisant à un effondrement massif du vivant. Ces chiffres montrent que le principal enjeu de durabilité des systèmes alimentaires n'est pas de produire plus, mais bien de produire moins et mieux et de manière plus accessible aux populations vulnérables. La généralisation de l'agroécologie et l'adoption de régimes alimentaires sains est possible et permettrait de nourrir 530 millions d'Européens en 2050, tout en réduisant la production de 35% et les émissions de gaz à effet de serre de 40%⁴.

Les politiques européennes doivent être refondées pour garantir à toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'UE le droit à une nourriture saine, abordable et diversifiée, issue d'une agriculture juste et durable, rémunératrice et fournisseuse d'emplois, pleinement respectueuse de l'environnement et du climat, tout en étant résiliente aux perturbations naturelles et aux chocs internationaux. L'action de l'UE devra couvrir aussi bien le territoire domestique que l'échelle internationale avec comme objectifs d'éviter la concurrence déloyale ou l'exportation de pratiques non durables.

- Fixer un objectif d'élimination progressive de l'utilisation des pesticides de synthèse afin de fixer un cap clair aux acteurs et actrices du monde agricole. La science est claire : à l'horizon 2050, une

³ https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2023-05/monitoring-agri-food-trade-jan2023_en_1.pdf

⁴ <https://www.iddri.org/fr/projet/reussir-la-transition-agro-ecologique-en-europe>

agriculture européenne zéro pesticide, y compris pour les produits importés, est possible et devra donc devenir un nouvel objectif d'un règlement révisé pour l'élimination durable des pesticides⁵. Un tel cap permettra de sortir de la logique d'autorisation/interdiction substance par substance qui multiplie la confusion aussi bien au sein du secteur agricole qu'auprès de la population. Elle permettra d'orienter l'innovation européenne pour développer des innovations de rupture en termes d'agroéquipement, de pratiques agronomiques et de gestion de l'environnement, de création de produits alimentaires et de filières durables. Un tel objectif devra être décliné filière par filière, territoire par territoire, et s'intégrer dans le cadre plus global du développement de l'agroécologie.

- Promouvoir et démocratiser l'agriculture biologique, en réorientant massivement les aides agricoles et les marchés publics, et en se dotant d'objectifs juridiquement contraignants d'augmentation des surfaces d'agriculture biologique dans les prochaines décennies.
- Renforcer les ambitions de la stratégie méthane, de la directive sur les émissions industrielles et du plan d'action pour la gestion intégrée des nutriments pour réduire les impacts climatiques de l'élevage et de l'utilisation des engrais.
- Initier la structuration d'un réel plan de transition du secteur de l'élevage considérant la nécessité de réduire la production globale de viande, tout en assurant le respect des besoins alimentaires des Européens. Ce plan de transition devra soutenir les éleveurs et les autres maillons du secteur dans leurs transformations, voire leur réorientation, et aussi la valorisation des sources de protéines alternatives aux protéines animales.
- Mettre fin à l'élevage des animaux en cage en accompagnant les agriculteurs vers un modèle d'élevage plus durable et respectueux du bien-être animal. Les critères de durabilité de l'agriculture et de l'élevage devront inclure des aspects liés au bien-être animal.
- L'adoption récente du règlement européen "zéro déforestation" a placé l'Europe à la tête de la lutte contre la déforestation en interdisant la mise sur le marché européen de produits issus de la déforestation. Pour éviter que les dommages évités aux forêts ne se répercutent simplement sur d'autres écosystèmes, tout aussi importants, le champ d'application de ce règlement devra être étendu à la protection d'écosystèmes critiques et vulnérables autres que les forêts, tels que les savanes, les zones humides, ou encore les écosystèmes marins et côtiers. Il devra aussi être étendu aux autres acteurs et actrices impliqués dans ces chaînes d'approvisionnement, notamment les entités financières et les transporteurs. La mise en œuvre de ce règlement devra être soutenue par l'établissement de dialogues et de partenariats effectifs avec les pays tiers et les populations locales.
- La PAC sera révisée pendant le prochain mandat et devra être réformée en profondeur afin d'être alignée avec les objectifs de durabilité de l'UE. Au vu de l'ampleur des transformations nécessaires de cette politique publique qui conditionne tous les efforts du secteur, il sera nécessaire d'engager les négociations au plus tôt. En particulier, les aides à l'hectare devront être limitées à une surface maximale par exploitation pour éviter les effets d'accumulation des aides et arrêter une course artificielle à l'agrandissement. De plus, le maintien et la restauration des infrastructures écologiques, les systèmes d'agricultures diversifiés valorisant la protection intégrée des cultures et l'agriculture biologique devront être favorisés largement. Les pratiques les plus destructrices, telles que l'arrachage des haies, le retournement des prairies permanentes

⁵ <https://www.inrae.fr/actualites/agriculture-europeenne-pesticides-2050>

et les pratiques d'élevage les plus intensives devront être strictement interdites avec des obligations de contrôle renforcées pour les Etats-membres.

7. Forêts

Les forêts sont essentielles à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation, vitales pour la fourniture d'eau potable en quantité et en qualité suffisante, et indispensables pour inverser la perte de biodiversité. Mais face aux multiples risques anthropiques et perturbations naturelles, exacerbées par le changement climatique, il est urgent d'assurer de bonnes conditions environnementales et de hauts niveaux de résilience climatique aux forêts européennes afin de garantir leur multifonctionnalité. Cela implique de stopper toutes les sources anthropiques de déforestation et de dégradation en Europe, et de réduire les impacts liés aux perturbations naturelles, telles que les feux de forêts, les attaques de ravageurs ou les tempêtes, et de préparer leur adaptation aux changements climatiques.

- Poursuivre la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030, notamment en mettant en oeuvre au plus vite un accès ouvert à des informations détaillées et fréquentes sur l'état et la gestion des forêts européennes, ainsi que sur les nombreux produits et services écosystémiques fournis par les forêts. Ces informations seront cruciales pour guider l'action des Etats-membres, des entreprises, et des citoyens et citoyennes.
- Réaffirmer que les forêts sont bien une compétence partagée avec l'UE, et non une compétence spécifique des Etats-membres. Face aux tentatives d'utiliser le principe de subsidiarité comme un moyen de retarder les ambitions environnementales et climatiques, rappeler que les compétences de l'UE en matière de climat, d'environnement, de développement rural et de prévention des risques font des forêts un enjeu crucial au titre de nombreux objectifs européens.
- Guider l'action des acteurs forestiers en complétant le travail d'élaboration de lignes directrices⁶ sur la gestion durable des forêts et la définition de gestion durable améliorée des forêts ("sustainable forest management"). Ce concept est utilisé dans la taxonomie ou dans les certifications carbone faisant l'objet de financements publics et privés à destination des forêts, il a besoin d'être plus clairement défini au niveau européen dans des textes législatifs contraignants et décidés démocratiquement. Un tel concept devra comprendre notamment l'interdiction des pratiques les plus destructrices comme les coupes rases sur de grandes surfaces, la monoculture, le dessouchage ou la transformation de peuplements pour des raisons économiques.
- Renforcer les réglementations européennes relatives à l'utilisation du bois et de la biomasse forestière en définissant des critères de durabilité plus stricts des produits bois pour l'ensemble de leurs utilisations, sans seuil d'application. Ces critères doivent également conduire à optimiser l'usage des produits bois pour limiter les déchets et le gaspillage de la ressource. Pour cela, il est nécessaire de renforcer l'application du principe d'usage en cascade des produits bois. Cela implique de favoriser la substitution des usages énergétiques et des usages matériels à courte durée de vie vers des usages à longue durée de vie, notamment pour la rénovation des bâtiments, d'améliorer la collecte des déchets bois, et leur recyclage dans des usages matériels à longue

⁶La Commission a déjà élaboré des lignes directrices sur le boisement, le reboisement et la plantation d'arbres respectueux de la biodiversité, pour la définition, la cartographie, la surveillance et la protection stricte des forêts primaires et subnaturelles anciennes de l'UE ("old-growth forests") et pour la gestion des forêts proche de la nature.

durée de vie. La biomasse forestière primaire doit notamment ne plus être considérée comme une énergie renouvelable au titre de la Directive européenne sur les énergies renouvelables.

8. Océans et pêches

Les milieux marins font face à des risques de destruction majeurs du fait de la continuité d'activités humaines non durables, telles que la surpêche et les pollutions d'origine marine ou terrestre. Ces risques sont exacerbés par les impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité. Cela affecte la capacité de ces écosystèmes à nourrir l'humanité, fournir de l'oxygène, réguler le climat, lutter contre l'érosion, atténuer les impacts des événements naturels extrêmes. La protection, la restauration, et la gestion durables des écosystèmes marins font l'objet de plusieurs instruments européens réglementaires tels que la politique commune de la pêche (PCP) et la directive "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM), ou incitatifs tels que le plan d'action pour protéger et restaurer les écosystèmes marins pour des pêcheries durables et résilientes. Ces instruments manquent encore d'ambition.

- Travailler sur la base des pistes et recommandations du plan d'action, en concertation avec les parties prenantes, en vue d'élaborer des règles et objectifs juridiquement contraignants.
- Renforcer dans le cadre de la révision de la directive "stratégie pour le milieu marin" prévue pour 2023, le lien avec les aspects climatiques, et de façon générale, s'assurer que la révision soit cohérente avec l'ambition et les objectifs du Pacte Vert.
- Améliorer les pratiques de pêche en mettant fin aux pratiques les plus destructrices, via notamment l'interdiction du chalutage des fonds marins, accompagnée d'incitations économiques et sociales fortes au développement de techniques de pêche moins impactantes pour une transition socialement juste. A cela doivent s'ajouter une application stricte des règles de pêche durable, et l'obligation de moyens de surveillance à bord des navires de pêche.
- Mettre en place des mesures incitatives à l'utilisation d'instruments de pêche durable et d'alternatives à l'utilisation du plastique et d'autres substances toxiques.
- Doter l'UE d'un règlement interdisant la mise sur le marché européen de produits associés à la surpêche ou aux captures accidentelles, et de façon générale aux techniques de pêche non durables (sur le modèle du règlement zéro déforestation).
- Mettre en place une stratégie ambitieuse pour arrêter la course à l'industrialisation des navires de pêche, et pour une substitution des pêcheries industrielles vers les pêcheries artisanales, sources d'un plus grand nombre d'emplois et d'une plus grande durabilité.
- Réguler strictement et contrôler les labels de pêche afin d'empêcher tout écoblanchiment.
- Améliorer le suivi de la qualité de l'eau et les indicateurs existants pour inclure davantage de polluants chimiques (résidus de médicaments, cosmétiques, substances agricoles...) et obtenir une vision plus exhaustive et réaliste. Améliorer la réglementation en matière d'infrastructures de traitement des eaux usées afin que celles-ci filtrent davantage de polluants.
- Adopter des mesures pour réduire les principales sources de microplastiques libérés involontairement et éviter les pertes de granulés de pré-production.

- Adopter des mesures juridiquement contraignantes pour parvenir à une réduction pérenne et mesurable de la pollution sonore sous-marine.
- Adopter des normes pour le développement des parcs éoliens en mer pour prendre en compte et minimiser leurs impacts sur les écosystèmes et les animaux marins, notamment la pollution sonore, lors des phases de travaux et en phase opérationnelle.
- Soutenir le moratoire sur l'exploitation des fonds marins visant à interdire l'extraction de métaux rares, un moratoire déjà soutenu par des nombreux pays européens, et le promouvoir sur la scène internationale notamment dans l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).
- Interdire les nouvelles explorations et productions de pétrole et de gaz en mer et adopter une stratégie d'élimination progressive des activités existantes.

9. Gouvernance des produits chimiques

Depuis 2022, une nouvelle limite planétaire a été franchie sur le plan écologique : la pollution plastique et chimique a atteint le point de non-retour⁷. Dans le même temps, le Pacte Vert qui prévoyait une réforme en profondeur des législations chimiques européennes n'a pas été à la hauteur des enjeux, avec notamment un retard du fait des pressions politiques sur la révision du règlement REACH. Il est nécessaire d'appliquer plus efficacement les principes existants, en particulier pour les importations, et de proposer de nouveaux mécanismes plus diligents et plus efficaces.

Revoir la gouvernance des évaluations des substances chimiques

- Revoir les réglementations sur les produits chimiques afin de garantir une réelle application du principe de précaution. Les découvertes scientifiques récentes remettent en effet en question les modèles toxicologiques classiques et soulignent la nécessité de repenser la logique d'application de ce principe. L'utilisation de la science réglementaire doit être fondamentalement repensée. Notamment, le niveau de preuves nécessaires pour prendre des mesures de protection doit être réévalué pour faciliter la prise de mesures de protection.
- Garantir l'application stricte du principe « no-data, no market », déjà existant mais appliqué de manière laxiste. L'accès au marché européen doit être systématiquement refusé aux produits chimiques en l'absence d'informations adéquates sur leurs risques.
- Garantir l'indépendance de l'évaluation des dangers des substances chimiques, qui à ce jour est pilotée par les industries elles-mêmes. Tout en maintenant un financement à la charge de l'industrie, il pourrait être pertinent de proposer un système de répartition en double-aveugle où la Commission serait en charge de choisir un laboratoire pour l'évaluation d'une substance. Le nom du laboratoire resterait anonyme pour l'industriel et inversement.
- Créer un mécanisme européen pour permettre aux agences européennes (ECHA, EFSA, EMA, AEE, OSHA), ou au réseau des agences nationales en coordination avec les agences européennes, de

⁷ Persson, L., Carney Almroth, B.M., Collins, C.D., Cornell, S., De Wit, C.A., Diamond, M.L., Fantke, P., Hassellöv, M., MacLeod, M., Ryberg, M.W., Søgaard Jørgensen, P., Villarrubia-Gómez, P., Wang, Z., Hauschild, M.Z., 2022. Outside the Safe Operating Space of the Planetary Boundary for Novel Entities. *Environ. Sci. Technol.* 56, 1510–1521. <https://doi.org/10.1021/acs.est.1c04158>

mener des études indépendantes sur les substances susceptibles d'être dangereuses notamment dans des cas exceptionnels, justifiés par de fortes controverses scientifiques par exemple. Ce mécanisme devra leur permettre d'expertiser de façon impartiale les évaluations fournies par les industriels, sans remettre en question le principe général selon lequel les metteurs sur le marché sont responsables de la production de données fondant la demande d'autorisation. Ces travaux devraient être financés par une augmentation des financements perçus par les agences auprès des industriels dans le cadre des règlements sur les produits chimiques.

- Étendre le champ d'application du règlement REACH aux polymères, en les soumettant en premier lieu aux exigences d'informations du règlement pour pouvoir ensuite réglementer leurs usages en fonction de leurs dangers.

Repenser les critères d'approbation / interdiction de substances

- Systématiser l'approche par groupes de substances aux structures chimiques similaires, plutôt que par substance individuelle pour accélérer l'interdiction d'une substance chimique dangereuse. Aujourd'hui une telle interdiction peut prendre jusqu'à 13 ans, notamment du fait des lenteurs administratives et à l'exploitation par les industries des failles réglementaires. Cette approche doit être pleinement mise en oeuvre au plus vite pour protéger la population et l'environnement et éviter les substitutions regrettables (comme cela s'est produit avec les bisphénols et les phtalates). Elle ne doit néanmoins pas se faire au détriment de l'obligation des industriels de fournir les données sur leurs substances enregistrées.
- Contrairement à la méthodologie actuelle qui évalue l'exposition et les risques chimiques de manière isolée, substance par substance et usage par usage, les citoyens européens sont en pratique exposés quotidiennement à un cocktail de substances provenant de différentes sources : alimentation, environnement, travail. La réalité de ces expositions combinées doit être prise en compte de manière systématique et conservative dans l'évaluation des risques des substances chimiques.
- Compte-tenu du danger de certaines substances chimiques, des limites méthodologiques et scientifiques à identifier des seuils de non dangerosité pour l'exposition à ces substances, ainsi que de l'absence de prise en compte des effets cocktails et transgénérationnels dans l'établissement des seuils limites d'exposition, étendre le principe d'évaluation générique des risques et donc interdire les substances remplissant les critères de substances extrêmement préoccupantes dans tous les secteurs exposant le grand public ou l'environnement (cosmétiques, jouets,...), en particulier quand ces substances ne remplissent pas de fonctions essentielles à la société.
- Aujourd'hui, il existe des incohérences en matière d'exigence de données sur les substances d'une réglementation sectorielle à une autre. Compléter les exigences en matière de données de manière harmonisée à travers l'ensemble des réglementations européennes, et, le cas échéant, les rendre obligatoire dans une réglementation horizontale telle que REACH.

Développement d'une industrie vertueuse en Europe et à l'international

- Soutenir l'innovation en faveur du développement de produits sûrs et respectueux de l'environnement ("safe-and-sustainable-by-design") via la création d'un organisme européen visant à coordonner la recherche et le développement d'alternatives à l'usage des substances les

plus préoccupantes (“centre de substitution européen”). Cet organisme devrait être financé de manière obligatoire par l’industrie.

- Depuis l’adoption du règlement REACH il y a plus de 15 ans, les ventes en ligne ont explosé. Les contrôles des produits vendus en ligne et des importations doivent être renforcés afin d’éviter l’exposition des citoyens à des produits non-conformes.
- Faire de l’UE un exemple à l’international en interdisant la production pour l’export des substances et produits dont les usages sont prohibés sur le territoire de l’Union. Ce qui est toxique pour les Européens l’est aussi pour les citoyens du monde.
- Défendre une structuration ambitieuse du Groupe international d’experts indépendant dédié aux produits chimiques, en cours de création au niveau Onusien. Notamment, encourager une structuration inspirée par le modèle du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), pour améliorer l’identification des dangers des substances. Au-delà des tests normalisés, ces experts fonderaient leurs décisions sur l’analyse de l’ensemble de la production scientifique indépendante, de la même manière que pour le CIRC mais élargi à d’autres dangers. Cela permettrait également d’améliorer la gestion des risques en favorisant la coopération internationale, en harmonisant l’identification internationale des dangers et en facilitant la communication des connaissances scientifiques.

10. Objectif zéro pollution et droit à un environnement non toxique

L’Union européenne s’est dotée en 2021 d’un Plan d’action «zéro pollution» visant à réduire d’ici à 2050 la pollution de l’air, de l’eau et des sols à des niveaux qui ne sont plus considérés comme nocifs pour la santé et les écosystèmes naturels. Ce plan d’action manque cependant de mesures et d’objectifs concrets pour réaliser cette ambition.

- Rendre contraignant l’engagement de l’objectif zéro-pollution d’ici à 2050 fixé par la Commission européenne et assurer sa déclinaison opérationnelle, ainsi que la fixation d’objectifs contraignants intermédiaires, révisables tous les 5 ans en fonction de l’évolution et du retard pris par l’UE pour arriver à l’objectif de zéro pollution d’ici 2050.
- Les sols sont le parent pauvre de la protection environnementale au niveau européen. La future directive cadre sur les sols devra définir un objectif à 2050 de retour de l’écosystème “sol” à un niveau jugé en bon état écologique - notamment via la dépollution des sites contaminés, la protection de la diversité des sols, et la préservation de leur capacité à stocker du carbone. Une application stricte du principe du pollueur-payeur devra être assurée pour les sites pollués, et un fond devra être créé pour la gestion des sites orphelins.
- Aligner les normes européennes de qualité de l’air sur les recommandations de l’Organisation Mondiale de la Santé.
- Renforcer les normes de qualité de l’eau pour lutter contre la pollution par les micropolluants afin d’assurer la protection de la santé des populations et la protection de la ressource.

11. Production durable, industrie et gestion des ressources naturelles

Tout chantier en faveur d'une industrie et d'une gestion des ressources plus durables doit au préalable interroger nos modes de vie et se concentrer sur la définition collective et démocratique de nos besoins essentiels. L'ensemble des politiques publiques européennes dans ces secteurs doivent s'inscrire dans la perspective d'un monde aux ressources finies et qui prend en compte les enjeux sociaux, climatiques et environnementaux. Pour cela, il est notamment nécessaire d'ériger le besoin de sobriété en principe directeur - aux côtés des principes de protection et restauration du climat et de la biodiversité, tout en garantissant une prise en compte des enjeux sociétaux et géopolitiques.

- Exiger des obligations de suivi et de rapportage des entreprises et organisations au-delà d'une certaine taille pour assurer l'alignement des leurs politiques et stratégies avec les objectifs environnementaux (atténuation, adaptation, biodiversité, pollution). L'accès aux financements européens ainsi qu'aux aides d'Etats devra être conditionné à l'établissement de stratégie en cohérence avec les politiques de l'UE. C'est une condition désormais nécessaire pour justifier l'utilisation de l'argent public auprès des citoyens.
- Renforcer les dispositions visant à lutter contre l'éco-blanchiment et le dumping environnemental afin de poursuivre les efforts entrepris pour empêcher les entreprises moins-disantes d'entrer en concurrence déloyale avec les entreprises vertueuses. Cela devra passer par une mobilisation d'outils incitatifs et coercitifs pour dissuader les entreprises d'user de pratiques malhonnêtes.
- Renforcer les conditions d'accès au marché européen : tout ce qui entre, est produit ou sort du marché européen doit respecter les mêmes normes environnementales et climatiques.
- Pour crédibiliser ces objectifs et s'assurer de la compatibilité des activités économiques avec les objectifs climatiques et environnementaux, des normes et des standards d'alignement devraient être définis à toutes les étapes du cycle de vie des produits et des activités économiques, y compris dans les phases de production, de consommation ou d'utilisation, et de fin de vie.
- Développer des politiques d'écologisation des marchés publics pour exiger des entités publiques qu'elles donnent la priorité aux produits et services écologiquement durables dans leurs décisions d'achat.
- Investir dans l'éducation et les campagnes de sensibilisation pour promouvoir une culture de la sobriété, de la durabilité et du bien-être. Il s'agirait notamment de promouvoir des modes de vie durables et de sensibiliser davantage les élèves et les citoyens européens aux incidences environnementales et sociales de la croissance économique.

Dans le secteur minier :

- Développer un plan d'action européen sur les métaux nécessaires aux technologies centrales à la transition. Si l'on conserve un niveau de croissance équivalent, la transition énergétique va en effet entraîner une explosion de la demande métallique à des niveaux insoutenables et qui engendrera des impacts sociaux et environnementaux considérables. Si la question des ressources minières et leur place dans la transition écologique n'est pas prise en compte, la transition risque de remplacer la dépendance aux énergies fossiles par une dépendance à d'autres ressources elles aussi non renouvelables.

- Harmoniser et renforcer les normes environnementales et sociales contraignantes du secteur minier, pour la phase opérationnelle mais également pour les phases d'exploration et de fin de vie, d'étude d'impact environnemental et de consultation du public. Assurer le respect des droits de populations locales.
- Rendre obligatoire la prise de responsabilité des opérateurs des sites miniers concernant les impacts de la mine pour toute la durée de vie d'un projet, y compris pour l'"après-mine" et la gestion des déchets.
- Interdire les projets si la phase d'exploration démontre des concentrations en métaux trop faibles.

12. Politique budgétaire, monétaire, et financière

Une politique européenne réellement écologique ne pourra faire l'économie d'une réforme des politiques budgétaires et monétaires. La taxonomie verte doit devenir un outil contraignant pour diriger les investissements vers des activités durables et ou qui ne sont pas destructrices pour l'environnement. Dans le même temps, le financement des activités les plus polluantes, et en priorité celui des industries fossiles, doivent être interdites. Le système monétaire européen doit être libéré du carcan dans lequel les traités européens l'enferment et être réformé en profondeur pour répondre aux enjeux des crises climatique et environnemental.

En matière monétaire et budgétaire

- Remettre en cause les règles du Pacte de stabilité et de croissance, réviser les règles de Maastricht et redéfinir la soutenabilité de la dette publique pour offrir plus de flexibilité fiscale aux Etats-membres pour investir dans la décarbonation de leur économie afin de faire face à l'urgence climatique et environnementale actuelle, tout en respectant les principes de justice sociale.
- Interroger l'indépendance et revoir le mandat des banques centrales et de banques publiques d'investissement pour une transition vers une véritable politique monétaire gérée démocratiquement afin de mettre les outils monétaires au service de la transition vers des activités durables.
- Utiliser les leviers budgétaires existants pour orienter les investissements en faveur de la transition et des activités durables.
- Proposer des annulations ciblées des dettes publiques détenues par la Banque Centrale Européenne (BCE) en contrepartie d'investissements verts.
- Mettre fin au principe de neutralité de marché de la BCE et utiliser les critères de la taxonomie verte pour les opérations de refinancement.
- Réformer la doctrine des banques publiques d'investissements pour leur permettre de s'endetter pour investir dans la transition écologique
- Renforcer les fonds de garanties des banques publiques d'investissements.

- A plus long terme, les traités européens devraient être révisés afin de permettre à la BCE de soutenir les banques publiques d'investissements européennes (BEI) et nationales en leur prêtant à taux zéro sur de longues périodes, et revoir le rôle des banques centrales.

En matière financière

- Faciliter le financement des actions en faveur de l'environnement, aussi bien au niveau des fonds européens et nationaux - y compris les fonds de cohésion, les fonds d'investissement et les aides d'Etat - qu'au niveau de la finance privée, où tous les instruments de finance durable devront être révisés pour être mieux alignés avec les objectifs climatiques et environnementaux.
- Compléter les taxonomies (classifications des activités économiques en fonction de leur durabilité) pour les étendre à tous les secteurs et relever leurs ambitions. Cela inclut de lister les activités économiques préjudiciables à l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux, telles que la production de toutes les énergies fossiles, qui devront faire l'objet de désinvestissement.

13. Diplomatie climatique et environnementale, coopération internationale et futurs élargissements

Les crises environnementales actuelles sont par nature des crises internationales. Si l'Union Européenne avance seule, elle ne parviendra pas à atteindre les objectifs finaux de protection de l'environnement et des populations. Le fait qu'elle serve d'exemple et qu'elle soit pionnière sur ces sujets est une nécessité absolue car l'action de l'UE rythme désormais la cadence environnementale et le reste du monde ne bougera pas tant qu'elle ne transforme pas son propre système. Forte de cette position, il est nécessaire, pour que cette transformation interne ait de réels effets d'entraînement à l'international, que les moyens et l'ambition de la diplomatie environnementale de l'UE soient démultipliés. A ce jour, la diplomatie environnementale est encore trop utilisée comme un outil de soft power destinés à soutenir d'autres objectifs diplomatiques, plutôt que comme une réelle stratégie de soutien à l'augmentation globale de l'ambition.

- La Commission, en concertation avec les Etats-Membres, devra se doter d'une nouvelle approche stratégique internationale, ambitieuse en matière de diplomatie climatique et environnementale. En premier lieu, celle-ci devra développer une stratégie structurante et de haut niveau pour soutenir la sortie des énergies fossiles à l'international.
- Cette stratégie devra aussi se positionner sur tous les sujets cruciaux à venir: rehaussement de l'ambition climat, biodiversité et pollution, collaboration et gestion des crises climatiques, soutiens aux pays les plus vulnérables, gestion des risques d'approvisionnement, prise en compte des nouvelles cartes géopolitiques qui se dessinent autour des nouveaux matériaux critiques, impacts d'une décroissance choisie ou contrainte, etc.
- Faire des Conférences environnementales internationales un réel lieu de négociation autour des objectifs environnementaux et de prise en compte des positions exprimées par la société civile. Aujourd'hui, ces instances ont pour la plupart réussi à fixer des objectifs collectifs. Elles se concentrent sur les cadres de gouvernance visant à assurer leur mise en œuvre et la transparence des actions des Etats. Pour compléter ce travail de fond nécessaire, il est urgent que les Etats mobilisent ces instances pour négocier à haut niveau sur des sujets clivants mais réellement

centraux pour l'atteinte des objectifs fixés – comme la gestion de l'arrêt de l'utilisation des énergies fossiles - ainsi que pour l'adoption de mécanismes de contrôle et de sanction.

- Définir des principes clairs cadrant le déploiement de la finance climat et environnementale auprès des pays partenaires, en particulier visant à rendre opérationnel le principe du « do not significant harm » pour tous les nouveaux financements octroyés. En particulier, la finance climat déployée par la Commission auprès des pays partenaires, qui se fait essentiellement via son aide publique au développement, devrait se doter de critères d'exclusion clairement définis, rendus publics et légalement contraignants. Il sera nécessaire d'exclure notamment : les infrastructures liées aux énergies fossiles (dont le gaz), les technologies permettant aux entreprises polluantes de prolonger leurs activités (fuites de méthane, capture du carbone, etc.), les activités non alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris et les plans climat des pays partenaires (Contributions déterminées au niveau national ou CDN), et les activités néfastes à la biodiversité. En complément, la Commission devra établir des critères environnementaux et climatiques ambitieux pour sélectionner les projets dans le cadre du Global Gateway - présenté comme la nouvelle contribution de l'UE à la réduction du déficit d'investissement mondial. Enfin, il sera nécessaire d'établir des critères d'exclusion spécifiques aux financements intermédiés.
- Renforcer les financements internationaux pour le climat et l'environnement. Cela devra être fait à la fois en renforçant la part des financements publics de l'Union Européenne et des Etats Membres, et en élargissant la base des donateurs. Dans le prolongement du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial (Paris, 22 et 23 juin 2023), la Commission, en coordination avec les Etats membres, devra poursuivre un rôle de leadership et faciliter le développement de coalitions de pays progressistes visant à mettre en place des nouvelles sources de financement innovants, en particulier en matière de leviers fiscaux, tels que : levier sur l'extraction des énergies fossiles, levier obligatoire sur le transport maritime international en fonction des émissions, taxe carbone sur les grandes entreprises.
- Conditionner les accords de libre-échange au respect de critères environnementaux clairs, ambitieux et alignés avec les politiques européennes pour limiter la concurrence déloyale, et renforcer les clauses miroirs. Le cas échéant, des mécanismes de sanctions et d'ajustement des prix aux frontières devront être mis en place pour éviter toute concurrence déloyale qui amènerait à défavoriser les modes de production les plus durables.
- S'assurer d'une haute ambition climatique et environnementale dans les prochains élargissements de l'UE, au même titre que le respect de l'Etat de droit ou des droits humains.

14. Justice : Garantir l'effectivité des réglementations environnementales

La Justice constitue un fondement essentiel des démocraties, permettant notamment de sanctionner les atteintes à l'environnement et à la santé humaine, ainsi que d'assurer une concurrence équitable entre les acteurs économiques. Cependant, l'accès à la Justice reste difficile pour les citoyens et citoyennes, et les associations, tandis que les moyens disponibles sont inéquitablement répartis entre la société civile et les pollueurs. Pire, nous constatons une amplification de son dévoiement pour faire taire lanceurs d'alerte et journalistes⁸.

⁸ <https://blogs.mediapart.fr/fpl/blog/250523/non-un-tribunal-de-commerce-ne-peut-pas-violer-le-secret-des-sources>

- Inverser la charge de la preuve, de manière à ce qu'elle repose sur les pollueurs présumés plutôt que sur la société civile qui dispose de moyens beaucoup plus limités. Cette démarche permettra de responsabiliser les acteurs à l'origine des atteintes environnementales. Elle pourra se fonder sur 1/ l'établissement d'une présomption de responsabilité en cas d'atteintes environnementales avérées; 2/ la mise en oeuvre d'obligations de transparence et de documentation des activités industrielles (surveillance de la pollution, étude épidémiologique, etc.) et 3/ des mécanismes d'inspection et de surveillance renforcés pour détecter les atteintes environnementales et recueillir des preuves.
- Permettre les actions collectives pour les associations et les citoyennes et citoyens. La mise en place un cadre juridique clair et harmonisé au niveau européen permettra de faciliter les ces actions collectives. Il conviendra également de mettre en oeuvre des mécanismes de financement adéquats pour soutenir ces actions, tel que des fonds dédiés à la protection de l'environnement et au soutien des initiatives citoyennes. Cela renforcera le pouvoir d'agir des associations et des citoyens et citoyennes ainsi que leur capacité à obtenir des réparations significatives.
- Renforcer le niveau des sanctions et les exprimer en pourcentage du chiffre d'affaires afin d'obliger les exploitants à la prendre en compte et de limiter les pratiques d'intégration par certains exploitants du coût des infractions environnementales dans leur calcul de rentabilité. En augmentant le niveau des sanctions proportionnellement au chiffre d'affaires, nous enverrons un signal clair selon lequel les atteintes à l'environnement auront un coût réel et préjudiciable pour les pollueurs. Cette approche permettra d'assurer une concurrence équitable entre acteurs économiques et à encourager les entreprises à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Appliquer concrètement le principe pollueur-payeur. Suite aux observations de la Cour des comptes européenne⁹ concernant le niveau d'ambition insuffisant dans l'application de ce principe, il est essentiel de réviser et d'améliorer au plus vite la directive sur la responsabilité environnementale (ELD). Cette révision devrait inclure la création d'un fonds dédié à la gestion des pollutions, financé par les plus gros pollueurs européens. De plus, il convient d'imposer aux industriels l'obligation de constituer une réserve financière et de souscrire des assurances afin d'assurer la remédiation en cas de pollution. Par ailleurs, il est primordial de reconnaître l'existence d'une infraction environnementale autonome, permettant de sanctionner les pollutions avérées provenant des exploitants industriels, même si les conditions de l'autorisation administrative ont été respectées.
- Élargir les compétences du Parquet européen pour qu'il puisse également enquêter sur des atteintes à l'environnement. Les atteintes à l'environnement dépassent souvent les frontières nationales, engendrant des pollutions graves. Le non-respect des règles européennes en matière de protection de l'environnement est également à l'origine d'une concurrence déloyale entre acteurs économiques. Il est donc nécessaire de doter le Parquet européen des compétences et ressources adéquates en termes de personnel, de financement, de sanctions et d'autonomie afin qu'il puisse agir efficacement dans ce domaine.

⁹Overall, we found that the Polluter Pays Principle [...] coverage and application was incomplete. With regards to environmental liability, the Commission's actions to support Member States' implementation of the Environmental Liability Directive had not solved key weaknesses[...]. The EU budget is sometimes used to fund clean-up actions, that should under the Polluter Pays Principle have been borne by polluters.
https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_12/SR_polluter_pays_principle_EN.pdf

- Accroître les ressources humaines et financières de la justice et des autorités de contrôle, tant au niveau national qu'eupéen, pour garantir le respect de la mise en œuvre des règles environnementales. Il est essentiel de développer les inspections inopinées, de renforcer les contrôles administratifs, de développer un arsenal de sanction dissuasif et de les appliquer aussi bien au niveau administratif que pénal. Les substances chimiques, produits et denrées alimentaires entrant ou sortant du marché européen doivent être conformes aux exigences de l'UE. Pour s'en assurer il conviendrait de créer une autorité de contrôle européenne, dotée des moyens nécessaires et disposant d'outils de sanctions communautaires ainsi que des compétences juridiques pour les appliquer. Cette autorité serait l'équivalent, sur le volet environnemental, de l'autorité européenne du travail (AET) et travaillerait en étroite collaboration avec le Parquet européen (EPPO).
- Assurer une protection adéquate aux lanceurs et lanceuses d'alerte et journalistes qui jouent un rôle crucial dans la dénonciation des atteintes à l'environnement. Il est impératif de mettre en place des mécanismes de protection juridique, d'anonymat et de soutien pour les encourager à signaler les abus en toute sécurité. Il est primordial de veiller à garantir l'indépendance des journalistes d'investigation dans l'exercice de leur métier, notamment en protégeant le secret de leurs sources d'information.

Perspective : Préparer l'après-croissance

Pour renforcer les transformations sectorielles mentionnées dans ce document, un changement dans la vision fondamentale du progrès justifiant l'action de l'Union Européenne est nécessaire. L'UE est depuis longtemps engagée à faire de la croissance économique un objectif politique clé, mais il est désormais démontré que le modèle traditionnel de croissance fondé sur l'augmentation infinie de la consommation et l'extraction des ressources est fondamentalement incompatible avec les réalités physiques de notre environnement. Il nous éloigne chaque jour des possibilités de progrès social et met en danger notre capacité même à répondre à nos besoins les plus élémentaires.

A ce titre, l'Union Européenne doit s'engager dès aujourd'hui dans une démarche de post-croissance, dans le sens d'«une réduction de la production et de la consommation pour alléger l'empreinte écologique, planifiée démocratiquement dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être¹⁰». Une telle démarche vise à améliorer le bien-être des personnes et de la planète sans dépendre d'une expansion économique infinie et à redéfinir le sens du progrès, en mettant l'accent sur la qualité de vie, la communauté et la solidarité sociale. La post-croissance n'est pas nécessairement synonyme de stagnation économique, mais plaide plutôt en faveur d'une transition vers un modèle de croissance différent. Loin d'être une utopie, cette stratégie de gestion collective a été reconnue comme pertinente dans le dernier rapport du GIEC¹¹.

Les défis à relever pour parvenir à un modèle de société de type post-croissance dans l'UE sont nombreux : économique, politique, social et environnemental. Un changement de paradigme est nécessaire avec comme préalable nécessaire l'interrogation collective de nos besoins. Le prochain mandat du Parlement pourra être l'occasion de mettre avec sérieux ce sujet sur la table.

Pour promouvoir ces modèles alternatifs, les options suivantes pourraient être mise en oeuvre :

- Promouvoir et utiliser de nouveaux modèles économiques (tel que “the doughnut model”) et indicateurs pour remplacer le PIB, afin de mieux prendre en considération le bien-être humain, la durabilité écologique et le respect des limites planétaires. Ces indicateurs intégreraient des facteurs sociaux, environnementaux et économiques et fourniraient une mesure plus complète et plus précise du progrès¹² ?
- Définir et promouvoir la production et la consommation des biens essentiels, en favorisant les produits européens et les circuits courts, grâce à des politiques de soutien pour les entreprises qui adoptent ces pratiques.
- Introduire un plafond de ressources : un plafond de ressources limiterait la quantité de ressources naturelles pouvant être consommées au cours d'une période donnée. Cela favoriserait l'utilisation efficace des ressources et réduirait les déchets. Les politiques pourraient inclure l'introduction d'un système de plafonnement et d'échange, qui permettrait aux entreprises d'échanger des permis d'utilisation des ressources.

¹⁰ Timothée Parrique, Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance, Seuil

¹¹ IPCC, Working Group III contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, 2022.

¹² De nombreux exemples existent: l'indice de bien-être économique (IBRE), l'indice de progrès véritable (IPV), l'indice de richesse inclusive (IRI), l'indice de soutenabilité écologique (ISE), l'indicateur de pauvreté multidimensionnel (IPM), l'indicateur de qualité de vie (IQV), etc.

- Garantir l'accès aux services de base universels : un programme de services de base universels garantirait l'accès des citoyens à ces services tels que les soins de santé, l'éducation et le logement. Cette option permettrait de réduire les inégalités et de promouvoir le bien-être.
- Établir une institution pour la planification, la coordination, la promotion, la mise en œuvre et le contrôle de la post-croissance au niveau de l'UE. Cet organe serait chargé de fixer des objectifs stratégiques, de suivre les progrès accomplis et de promouvoir la coopération et le dialogue entre les États membres et les parties prenantes.
- Réévaluer les objectifs et les principes de fonctionnement de l'Union Européenne au regard des objectifs de post-croissance.

The background of the page is a light green color with a pattern of stylized, line-art leaves and stems. The leaves are arranged in a vertical, slightly curved path, with some overlapping. The stems are thin and branch out to support the leaves. The overall aesthetic is clean and modern.

CONTACT PRESSE :

Adam Forrai, Responsable des Affaires générales, 06. 79. 28. 75. 02,
adam.forrai@le-lierre.fr

Fondé en 2019 en France, le Lierre rassemble plus de 1400 fonctionnaires, hauts fonctionnaires, experts, consultants, acteurs des politiques publiques, convaincus que la transformation de l'action et des politiques publiques est indispensable pour répondre aux urgences écologiques et sociales.

Plus d'informations sur le site <https://le-lierre.fr/>

